

**Réunion des Bailleurs de Fonds
22 mai 1997**

**Observations sur le Document de
Politique Nationale de l'Emploi**

I - Observations générales

1.1 La transmission par le Ministère du Travail et de l'Emploi de l'Avant-projet de Politique Nationale de l'Emploi pour examen par la communauté des Bailleurs de Fonds représentés au Sénégal, confirme la volonté de plus en plus affirmée des autorités sénégalaises de tenir compte des avis et suggestions des partenaires au développement dès la formulation des politiques, tant macro-économique que sectorielles. Cette démarche participe également de la recherche d'une plus grande cohérence dans l'action des différents intervenants en matière de création d'emplois.

1.2 D'une manière générale, les Bailleurs de Fonds qui ont pris part à la réunion ont félicité le Ministère de l'Emploi et du Travail pour son initiative, sans précédent, de procéder à l'élaboration d'un document de Politique Nationale de l'Emploi dont l'utilité a été largement reconnue.

1.3 Dans le souci de contribuer à l'amélioration du document soumis à son examen, la communauté des Bailleurs de fonds a fait les remarques et suggestions suivantes :

1.4 Le secteur moderne n'est pas un gros pourvoyeur d'emplois. Il est le thermomètre de l'économie. Pour qu'un pays se développe, il faut que le secteur moderne se porte bien et qu'il y ait une bonne articulation entre tous les segments de l'économie. A ce jour au Sénégal, les réservoirs d'emplois sont davantage dans le secteur informel qu'il s'agit de rendre plus efficace, plus productif (apprentissage, financement, etc) dont il faut favoriser la formalisation progressive.

1.5 La promotion de l'emploi au Sénégal doit tenir compte d'un certain nombre de leviers clés, à savoir : i) le développement de la micro-entreprise dans une optique de promotion du secteur privé ; ii) l'établissement d'un lien étroit entre l'emploi et le processus de décentralisation ; iii) le renforcement de la capacité de l'économie informelle par le développement de l'apprentissage, l'amélioration de l'accès à la formation et au financement et iv) le renforcement du processus participatif à l'image de l'approche adoptée pour la préparation de l'avant-projet de politique nationale de l'emploi en cours de discussion.

1.6 Par sa nature, une politique nationale peut envisager un grand nombre de pistes d'intervention. Cependant par souci d'efficacité, il serait plus indiqué, surtout en terme de recherche de financement, que le Plan d'Action qui découlera de la Politique Nationale de l'Emploi se concentre sur un nombre limité d'axes d'intervention prioritaires.

1.7 Le Gouvernement devrait s'atteler, sous l'impulsion du Ministre du Travail et de l'Emploi à améliorer la coordination inter-ministérielle afin que l'emploi soit au coeur des

préoccupations au moment de l'élaboration et de l'adoption des programmes et plans d'investissement.

1.8 Le Gouvernement devrait également veiller à maintenir une cohérence entre les objectifs de la Politique Nationale de l'Emploi et ceux retenus au plan macro-économique en particulier au titre des accords signés avec les Institutions de Bretton Woods.

1.9 La question de l'emploi au Sénégal devrait davantage être analysée à la lumière des réalités internationales et sous-régionales. En effet, il s'avère nécessaire d'établir des standards et normes de production qui tiennent compte des enjeux de la mondialisation.

1.10 Une réponse durable à la question de l'emploi passe par la mise en place d'une politique réelle de valorisation des ressources humaines et naturelles. A cet effet, des efforts spécifiques devront être faits pour lutter contre l'analphabétisme et établir des relations entre emploi et formation. Dans ce contexte, le rôle important que les femmes jouent dans l'économie, en particulier dans le secteur de la pêche et de l'horticulture, devrait être pris en compte.

II - Observations spécifiques

2.1 Les données statistiques contenues dans le document remontant à la période avant-dévaluation, il est difficile de tirer des conclusions pertinentes quant à l'impact du changement de parité du franc CFA sur la situation de l'emploi. Aussi une évaluation des conséquences de la dévaluation sur l'emploi serait de nature à contribuer à une meilleure appréciation de la situation.

2.2 La nécessité de mettre en place un système d'information sur l'emploi et la formation professionnelle, ou observatoire de l'emploi a été réaffirmée par les participants. La réunion a recommandé que cette question soit étudiée de manière approfondie pour éviter de multiplier les observatoires ou de les domicilier dans des structures qui ne sauraient en assurer la pérennité.

2.3 Il serait opportun d'étudier avec le Gouvernement les possibilités d'actualiser les données sur l'emploi. Le BIT pourrait apporter une assistance complémentaire dans ce domaine. En outre, l'assistance de la FAO visant à réaliser le premier recensement agricole, constituera une source importante d'informations sur la situation de l'emploi et du sous-emploi en milieu rural. Dans ce contexte, la redynamisation de l'Observatoire National de l'Emploi et la nécessité d'établir des inter-relations appropriées avec la Formation Professionnelle méritent d'être prises en considération.

2.4 Le contexte de mondialisation exige que le Sénégal exploite au mieux les opportunités d'emplois dans le cadre d'un dynamisme sous-régionale et mondiale. A cet égard, le document de politique devrait mettre en exergue, en amont les contraintes liées à la productivité et, en aval celles liées à la commercialisation et à la transformation dans le secteur agricole et au niveau de l'économie informelle.

2.5 Une telle approche placerait la promotion de l'emploi dans un cadre régional et mondial et contribuerait à établir un certain équilibre entre production et recherche de débouchés que le document de politique nationale de l'emploi devrait mentionner.

2.6 Des études complémentaires en cours avec l'appui technique de la FAO et de l'ONUDI sur un financement PNUD contribueront en particulier à orienter le Plan d'Action qui découlera de la Politique Nationale de l'Emploi.

2.7 Si l'on admet que le développement passe par l'urbanisation, qui comme on le sait, se poursuivra au Sénégal pendant encore plusieurs années, alors l'exode rurale doit être examinée de façon plus positive dans le document.

2.8 L'idée de créer des emplois dans la Fonction Publique n'est pas compatible avec les engagements pris par le Sénégal au titre des réformes macro-économiques. Le document devrait plutôt faire ressortir les dysfonctionnements qui persistent dans la Fonction Publique, notamment en terme de répartition des effectifs.

2.9 Dans le cadre de la volonté du Gouvernement du Sénégal de favoriser la création d'emplois dans un contexte de libéralisation économique, le Ministère du Travail et de l'Emploi devrait assumer les fonctions suivantes:

- s'assurer que l'emploi soit la préoccupation générale des ministères dans l'élaboration de leurs politiques.

- veiller à ce que les textes règlementaires et juridiques qui visent à protéger les producteurs soient appliqués.

- proposer des allègements du coût du facteur travail dans le secteur formel (allègement des charges patronales) compensés par l'élargissement de l'assiette fiscale en direction du gros informel.

- peser sur les choix des investissements publics (y compris ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux) afin que les processus de haute intensité de travail soient recherchés et privilégiés par rapport aux solutions techniques très capitalistiques.

- favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de travail à travers l'observatoire de l'emploi dans un positionnement institutionnel adéquat et la création d'une Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE).

2.10 Compte tenu de l'importance grandissante des questions liées à la promotion de l'emploi au Sénégal et de la nécessité de soutenir de façon durable les efforts du Gouvernement dans ce domaine, il a été suggéré la mise en place d'un mécanisme de concertation entre Bailleurs de Fonds. Cette proposition sera soumise à la prochaine rencontre informelle des Bailleurs de fonds. A cet égard, le BIT a été chargé de produire un document de base pour définir le contenu et les contours de cette concertation.

REUNION DES BAILLEURS DE FONDS
SUR LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI
22 mai 1997

Liste des participants

<u>NOMS/PREMONS</u>	<u>INSTITUTIONS</u>
M.Edouard TAPSOBA	FAO
M.Louis NDABA HAGAMYE	BIT
M.Carlos CASTRO-ALMEIDA	BIT
M.Rolph VAN DER HOEVEN	BIT (Genève)
M.Kadri TANKARI	OMS
M.Samba THIAM	FMI
Mme Christiane D'ALMEIDA	PNUCID
M.Yapi BANCOULI	BIT
Mme Odile SORGHO-MOULINIER	PNUD
M.Fidèle SARASSORO	PNUD
Mme Assitan THIOUNE	PNUD
M.Laba TOURE	PNUD
M.Alassane DIAWARA	BANQUE MONDIALE
M.Jean F.VAN HOLLEBEKE,	ONUDI
M.Wally BADIANE	UNICEF
M.Boubacar CAMARA	UNESCO
Mme Seynabou TALL	UNIFEM
Mme Theresa TIRADO	HCR
M.Papa Demba SECK	HCR
Mme Josiane B. DIOP	OACI
M.Mamadou P. DIALLO	FNUAP/TSS
M.Paul LACHANCE	ACDI
M.Philippe RIGHINI	Mission Fran.de Coopération
M.Georg SHÄFER	GTZ
M.Gilles DESESQUELLES	Union Européenne
Mme BOULAY	Caisse Fran.de Développement
SEM Hans KOGLER	Ambassadeur d'Autriche
M.David G.WAGNER	Ambassade des USA
Mme Ariella ULLIAN	Ambassade d'Italie
M.Richard HYDE	Ambassade Grande Bretagne
M.T. FUTAGI	Ambassade du Japon